



Stage et Recidive alcoolémie

Par **pami**, le **14/04/2013** à **17:39**

Bonjour,rnrnJ'ai déjà été pris pour alcoolémie il y a 2 ans 1/2 (0,57 mg/l d'air expiré). J'ai eu une amende, trois mois de suspension de permis et 6 points en moins. Ce week-end, lors d'un contrôle, j'ai été contrôlé positif à 0,60 mg/l d'air expiré : 1er contrôle à 0 h 35, il marque 2e à 1 h 40 mais je n'ai soufflé qu'une fois. Il me reste 6 points sur mon permis est ce que je peux faire un stage avant ma comparution devant le procureur pour éviter de me retrouver avec 0 point et donc perdre mon permis.rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **15/04/2013** à **07:21**

Bonjour,rnrnRéponse : vous avez le droit de faire un stage par an pour récupérer les 4 points du stage à chaque fois.